

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DU 21 FEVRIER 1993

I. COMPTE-RENDU DÉTAILLÉ

I. - ENTRETIENS - RENCONTRES - DÉPLACEMENTS

A. Mercredi 17 février 1993

Matin	Rencontres avec : – M. Christian Valantin, député, vice-Président du CPF M. Ousmane Paye, Conseiller, Secrétaire général de la Commission pour la Francophonie à la Présidence de la République M. Jacques Bourgaux et M. Abdelmounaïm Dilami sont désignés respectivement rapporteur et porte-parole de la mission d'observation.
Après-midi 15h30	<i>Ministère de l'Intérieur</i> Rencontre avec M. Seyni Boubou Siley Male, Directeur des Affaires générales et de l'Administration territoriale, qui apporte des informations concrètes sur la mise en œuvre du Code électoral, en tant que technicien, précise-t-il. Le nouveau Code électoral, précise M. Seyni Male, résulte de la volonté et du consensus de tous les partis politiques et n'a été modifié ni par le Gouvernement, ni par le Parlement. Le Code se caractérise par trois points essentiels : – l'identification des électeurs par leurs cartes d'identité, – le secret du vote par l'isoloir obligatoire, – le mode de recensement des votes. Des commissions départementales composées d'un magistrat et des représentants des candidats ayant pris part à l'élection en sont chargés. La commission nationale de recensement comprend le Premier Président de la Cour d'Appel et un représentant de chaque candidat ayant pris part à l'élection. Pour ce faire, il a fallu mettre en place un long processus en amont, de façon à procéder à la révision exceptionnelle des listes électorales en vue de l'élection présidentielle et à l'attribution des cartes d'identité nouvelles, nécessaires pour s'y inscrire. Ainsi 1.900.000 électeurs ont maintenant leurs cartes d'identité, avec comme préalable le retrait des actes de naissance (mais d'autres pièces peuvent être fournies selon l'article L16 du Code électoral : passeport, livret militaire, permis de conduire, livret de pension). L'opération a été coûteuse, car de nombreux citoyens n'avaient pas leurs cartes ; des pays amis ont apporté une aide. Pour voter, l'électeur doit présenter sa carte d'électeur et doit, en outre, produire son identité. Les cartes électorales sont distribuées par des commissions qui en sont chargées sur présentation d'une pièce d'identité. Actuellement, sur les 2.500.000 électeurs inscrits environ, un peu plus de 2 millions ont retiré leurs cartes de février à octobre 1992. Les cartes sont délivrées gratuitement. En cas de radiation induite ou d'omission, des ordonnances judiciaires peuvent, jusqu'au jour du scrutin, statuer pour rétablir l'électeur dans ses droits. M. Seyni Male donne ensuite quelques indications sur les moyens mis en place par les autorités en vue de la préparation des élections : – Mise en place de nombreuses commissions de distribution de cartes d'électeur (94 à Dakar) et de commissions itinérantes en communautés rurales. – Le nombre des bureaux de vote a été accru, afin de réduire le nombre d'électeurs par bureau à 600 maximum (1.000 auparavant). – 8.222 bureaux ont été installés dans les départements, avec deux isoloirs par bureau.

– Des millions de bulletins de vote ont été imprimés au frais de l'Etat (une couleur par candidat), ainsi que les professions de foi des candidats.

Les autorités ont édité des affiches d'information dans les langues nationales du pays et en français ainsi que des brochures d'information sur la loi électorale.

M. Seyni Male précise enfin la composition des bureaux de vote telle que prévue dans le Code (Art. L46 et L44) et les modalités de dépouillement, l'important étant, dans les bureaux, la présence des représentants désignés par les candidats.

17h30 *Radio Télévision Sénégalaise*

Rencontre avec M. Julia Thiam, Directeur général de la Radio-télévision sénégalaise.

Durant la campagne, 5 minutes sont attribuées quotidiennement à chaque candidat, à 19h30 (4 candidats) et à 20h35 (4 candidats), avec tirage au sort pour l'ordre de passage.

Le décret organisant la campagne a été adopté par consensus entre tous les partis et les représentants des candidats.

Le matériel audiovisuel est transmis par les candidats. Seul le montage final est fait par la RTS qui délègue un chef d'équipe pour couvrir les événements de la campagne sans possibilité d'appréciation.

Le Haut Conseil supérieur de la Radio-Télévision peut s'opposer à la diffusion d'une émission de la campagne électorale, s'il y a contravention aux règles constitutionnelles.

Un incident est survenu le 19 février (voir en annexe 5 la lettre adressée à ce sujet au Haut Conseil de la Radio-Télévision par le Candidat Bathily).

B. Jeudi 18 février 1993

08h00

Conférence de presse (hôtel Sofitel)

– une dizaine de journalistes présents, notamment : M. Ibrahima Sady (Journal parlé Radio), M. Emmanuel Goujon (Quotidien de Paris), M. Assan Diop (RFI Paris), M. Ibrahima Sane (Directeur de Radio Sénégal)

– Porte-parole de la délégation : M. J. Bourgaux (ACCT), M. A. Dilami

(ACCT)

• interventions de : Mme Shirley Maheu (AIPLF), Mme Nicole Hennekinne (AIPLF)

– Présentation de la mission :

• portée du mandat ACCT/AIPLF

• rappel du Sommet de Chaillot prévoyant dans le cadre du soutien à

la démocratisation l'organisation de missions d'observation – indépendance des observateurs – Remise des conclusions au CPF

– Retombées :

• passage Radio RTS à 13h00, retransmission Radio RTS à 19h00, retransmission Journal TV RTS à 20h00 avec interview de M. J. Bourgaux.

09h00

Réception des observateurs étrangers au Ministère des Affaires étrangères.

Une centaine d'observateurs, parmi lesquels 35 du NDI (National Democratic Institute) et 14 de la mission francophone. Environ 16 délégations parmi lesquelles la FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme), l'Internationale socialiste, l'OUA, l'OPAD.

M. Djibo Ka, Ministre des Affaires étrangères, explique que le devoir de son ministère est de fournir aux observateurs toutes les informations et documents nécessaires (Note d'information du Ministère des Affaires étrangères à l'intention des observateurs, qui définit leurs devoirs et prérogatives - Annexe 1 - Constitution, Code électoral, liste des 4.222 lieux de vote, et des 8.822 bureaux, cartes des 10 régions du territoire). Sont remis également les badges individuels et un laissez-passer par véhicule (en raison de l'interdiction de circuler le dimanche 21 février).

Les autorités sénégalaises laissent entière liberté aux observateurs d'aller et de venir (la Casamance n'est pas exclue), de participer au déroulement de la campagne, de rencontrer des responsables politiques, des électeurs, des personnalités, et souhaitent ne pas interférer dans le travail des observateurs. Une cellule sera à leur disposition au Ministère. Nous voulons, dit M. Djibo Ka, relever le défi que représente l'organisation de ces élections dans le cadre du nouveau Code électoral, dans le calme, la sérénité, et la transparence, bien que le Sénégal ait l'expérience déjà depuis longtemps des élections démocratiques.

(Reprise dans la presse de cette rencontre - Voir Annexe 3 - Le Soleil 18.02 - Sud-Hebdo 16 et 19.02).

Déjeuner avec le *syndicat des professionnels de l'information et de la communication du Sénégal*.

Après-midi

1. Un groupe se rend à la Rédaction du « Soleil » (Mmes Picard, Hennekinne, MM. Marchai, Dilami, M'Bonayo) - (Voir Annexe 3 - Le Soleil 19.02).

La rédaction présente « Le Soleil », qui tire en ce moment à 70.000 exemplaires contre 40.000 en temps normal.

La réglementation concernant la campagne ne vise que l'audiovisuel et ne concerne pas « Le Soleil » qui s'efforce néanmoins de rester objectif et de respecter l'équilibre.

Différents problèmes sont évoqués à propos du Code électoral ; la rédaction du Code a été « blindée » en quelque sorte afin d'éviter toute suspicion. Il représente cependant des failles pour un pays dont le taux d'alphabétisation est encore faible ; se pose à cet égard un problème de compréhension des techniques de vote.

La présence des représentants des partis est une innovation du Code. Cependant, tous les partis ne pourront pas être représentés dans les 8.200 bureaux de vote ; aussi une certaine coordination des partis d'opposition se manifeste à cet égard.

Le vote se fera pour la première fois dans l'isoloir ; c'est très positif ; mais rien n'oblige le citoyen, nous signale-t-on à sortir sans ses bulletins.

Les inscriptions ont posé problème ; étant donné le faible nombre des inscrits, il a fallu reporter à plusieurs reprises la clôture des inscriptions. Se pose également la question du non-retrait des cartes : nombreux électeurs inscrits ne sont pas allés reprendre leurs cartes, tandis que la révision des listes électorales a laissé de nombreuses erreurs (morts, disparus, etc...)

Le rôle des observateurs est considéré comme positif, afin d'éviter l'argument de fraudes en cas d'échec, chaque candidat se présentant comme assurément vainqueur.

2. Un deuxième groupe d'observateurs (Mme Maheu, MM. Akoto Yao, Bourgaux, Conac, N'Guéma, Ould Bettah et Renaud) se sont rendus à Thiès pour assister à un meeting de Me Wade.

21h00 *Rencontre de quelques observateurs avec le candidat Bathily.*

C. Vendredi 19 février 1993

Un groupe composé de Mmes Shirley Maheu, M'Bam Diarra, Michelle Picard, MM. Paul Akoto Yao, Jacques Bourgaux, et Jacky Marchai, se rend pour la journée à Saint-Louis.

A l'aller La mission passe par Rufisque et assiste à une réunion électorale publique du PS (Très encadrée - beaucoup de monde)
Saint-Louis

11h30 *Rencontre avec le Gouverneur Souleymane Bobo Vilane accompagné de M. Idrissa Kamara, adjoint chargé du développement, et M. Makar Diallo, adjoint chargé des affaires administratives.*

Sur Saint-Louis (ville) : 44.146 inscrits - 36 lieux de vote (répartis en 126 bureaux) - 4 commissions regroupées - 378 agents pour les bureaux de vote (pas toujours du niveau A ou B - le Gouverneur « apprécie » et veut éviter les « personnes engagées »)

Fin de la délivrance des certificats de conformité selon le Gouverneur, le samedi 20 février 1993 à 14h30.

Les représentants de 6 candidats seulement se sont manifestés.

Affluence d'électeurs dans un bureau de la Gouvernance pour obtenir les certificats de conformité.

12h30 *Rencontre avec M. Aboulaye Bado Diouf. Président du Tribunal départemental*

Accueil sympathique - moyens désuets - file devant le Tribunal de plus de 100 personnes.

Formulaire servant d'ordonnance pour erreur entre la carte d'identité et la carte d'électeur. N'exige plus la présence physique des requérants vu l'affluence.

Ne peut indiquer le nombre d'ordonnances rendues (sans doute environ 200).

Après-midi Visite de la ville (écoles, quartiers populaires) - calme - peu d'affiches électorales (on voit surtout celles d'Abdou Diouf).

Un deuxième groupe (Mme Hennekinne, MM. Conac, Dilami, Legendre, M'Bonayo) est resté à Dakar.

Matin *Rencontre avec Me Abdoulaye Wade à son domicile en présence de son état-major de campagne (M. Idrissa Seck, conseiller spécial, M. Ousmane Ngour, directeur de campagne, M. Moustapha Ndiaye, Conseiller en communication, Melle Aminata Dieye, Attachée de presse).*

Me Wade insiste longuement sur différents incidents et agressions survenus durant la campagne, qui l'ont opposé aux militants du parti d'Abdou Diouf.

Evoquant le problème des fraudes, Me Wade estime que les rapports de force sont tels que celles-ci ne seront pas significatives. La présence de nos représentants dans tous les bureaux de vote sera une garantie.

L'inquiétude dans ce domaine réside davantage au niveau des commissions de recensement avec la crainte que le gouvernement ne procède à des décomptes parallèles.

Les problèmes sont aussi en amont. On peut fabriquer des cartes fictives. L'encre ne serait pas indélébile.

En ce qui concerne le secret du vote, des moyens de pression pourraient s'exercer par le biais des bulletins non utilisés.

Nombreuses cartes d'électeur n'ont pas encore été distribuées. Elles peuvent l'être auprès des commissions de distribution regroupées durant la période du 14 février au 20 février. Mais ajoute Me Wade, il s'agira d'une manne de cartes entre les mains du PS ...

Concernant les résultats et compte tenu des distances, les commissions régionales devraient siéger à la fermeture des bureaux et pourraient terminer dès lundi après-midi, et la commission nationale de recensement mardi ou mercredi ; pas avant.

La délégation a ensuite visité le *quartier général de campagne de Me Wade*.

Après-midi *Meetings de clôture de campagne*

Le Président Abdou Diouf au stade Iba Mar Diop

Me Wade - Bd du Général de Gaulle

Les deux meetings se déroulent simultanément dans Dakar. Foule nombreuse. Pas d'incidents. Atmosphère très différente d'un meeting à l'autre. Celui d'Abdou Diouf, plus traditionnel, très encadré, moyens très importants. Celui de Me Wade, plus jeune, plus spontané, très enthousiaste.

19h00 Entrevue avec une délégation de l'ONG sénégalaise RADDHO (Rencontre africaine pour la défense des droits de l'homme), qui a effectué en Casamance, en septembre 1992, une mission d'information sur la situation dans la région : M. Waly Paye, Secrétaire général, M. Alioune Tine, Relations extérieures, M. Dieudonné Pandare, université de Dakar.

(Mme Maheu, MM. Akoto Yao, Bourgaux, Marchai et M'Bonayo).

D. Samedi 20 février 1993

Groupe composé de Mme M'Bam Diarra, MM. Conac, Dilami, Legendre, M'Bonayo, Mme Hennekinne

Matin *Entretien avec le candidat Landing Savane à son domicile.*

Pour M. Savane, le Code électoral pose des problèmes techniques « hautement politiques ». Le Code est le résultat d'un consensus entre les partis, mais il a été acquis sous un pouvoir encore fort et l'administration garde un rôle prépondérant.

C'est ainsi, estime-t-il, qu'au niveau des inscriptions sur les listes électorales, on s'est efforcé de limiter les inscriptions des jeunes, ou bien les inscriptions d'électeurs dans des villages hostiles au pouvoir. Il y a eu beaucoup d'inscriptions tardives et désordonnées. L'existence de populations flottantes pose problème.

L'opposition cependant a obtenu certains avantages, ainsi la présence des représentants des partis dans tous les bureaux.

Nombreux problèmes ont surgi dans l'application des dispositions du Code électoral, indique M. Savane, notamment dans la mise au point des listes des représentants.

Son parti, dit-il, a présenté une liste de 476 représentants, mais sur l'arrêté préfectoral, n'en figuraient plus que 90. Nous avons rencontré le Préfet, poursuit M. Savane ; ce dernier a reconnu son erreur, mais l'arrêté de rectification n'est toujours pas sorti.

2,5 millions de cartes d'électeur ont été produites ; à ce jour, 2,1 millions seulement ont été distribuées et 400.000 restent à retirer.

La présence des représentants constitue une garantie sérieuse. M. Savane estime que son parti pourra couvrir jusqu'à 80 % des bureaux, grâce notamment à un accord entre les partis d'opposition qui leur permettra de se coordonner afin d'assurer une présence maximum.

La représentation des partis dans les commissions départementales de recensement constitue également une garantie.

M. Savane note par ailleurs l'absence dans cette campagne électorale, de directives des grandes familles religieuses, contrairement à la campagne de 1988. Les chrétiens, pour leur part, ont recommandé l'inscription sur les listes électorales.

Pour terminer, M. Savane estime que les conditions n'ont pas véritablement été créées pour qu'il y ait transparence, et si le vote se passe régulièrement, ce sera à son avis davantage l'effet du hasard.

Tout le monde sait, ajoute-il, que M. Abdou Diouf ne peut passer au 1er tour : le quorum de 25 % des inscrits ne sera pas atteint. Un deuxième tour apparaît inévitable.

Après-midi

15h00 *Rencontre avec M. Ibrahim Fall. Rédacteur en chef de Sud-Hebdo (Mme Hennekinne, MM. Dilami, M'Bonayo)*

M. Ibrahim Fall fait état de nombreuses réclamations en ce qui concerne la distribution des cartes d'électeur. Lui-même n'a pas encore la sienne, sans qu'il puisse avancer qu'il s'agisse d'une incrimination d'ordre politique. Les explications officielles à ce sujet invoquent notamment, l'éclatement des bureaux de vote, qui désormais ne couvrent au maximum que six cents électeurs, et le changement de dénomination des écoles qui servent de lieux de vote.

Le Président du bureau de vote est désigné par le Gouverneur, le Préfet ou le sous-Préfet. Il y a donc un lien d'allégeance avec le pouvoir.

La présence des représentants des candidats dans les bureaux de vote est garantie par le Code électoral, alors qu'auparavant ils étaient souvent expulsés sous le moindre prétexte.

M. Fall estime qu'au Sénégal prédomine encore la culture de parti unique et qu'il y a confusion organique entre l'État et le parti au pouvoir, alors que selon l'article 32 de la Constitution, le Président de la République ne peut être en même temps Secrétaire général d'un parti.

Les sénégalais sont fatigués et sont décidés à un vote sanction. Si tout se déroule dans la transparence, il y aura ballottage.

Pour M. Fall, enfin, la campagne audiovisuelle s'est correctement déroulée, mis à part l'incident du vendredi 19 février en soirée.

17h00

Visite de commissions regroupées de distribution de cartes électorales aux électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune de Dakar. (Mmes M'Bam Diarra, Hennekinne, M. M'Bonayo).

Ces commissions, créées par l'article L.41 du Code électoral, ont été réouvertes pendant la période du 14 février 1993 au 20 février inclus. Un avis du Ministre de l'Intérieur est paru dans la presse à cet effet. Elles procèdent à la remise individuelle des cartes électorales à chaque électeur, sur présentation de l'un des titres d'identité énumérés à l'article L16 du Code.

Dakar comporte 25 commissions regroupées ; les observateurs en ont visité trois (voir annexe 4 - arrêté du préfet de Dakar)

1. *La 8 commission regroupée au Centre d'État-civil de Grand-Dakar*

Au total, 10.966 électeurs y sont inscrits et 3.374 cartes sont à distribuer. Au 19 février, environ 200 cartes ont été effectivement retirées et une cinquantaine de cartes se révèlent, après vérification sur les listes, « hors circuit » pour des raisons diverses (personnes décédées, étudiants, service militaire, double emploi, enfant mineur, etc...).

2. *La 10 commission regroupée au stade Demba Diop*

Les indications suivantes sont données par les membres de la commission :

- A l'école L6 B et C, sur les 1.369 cartes reçues à la fin de l'année dernière, 1.065 cartes ont été distribuées entre le 15 décembre 1992 et le 29 janvier 1993. Sur les 304 cartes qu'il restait à retirer durant la dernière semaine précédant le scrutin, 20 ont été distribuées.

- Au centre du stade Demba Diop, 1.354 cartes étaient disponibles au 15 décembre 1992 : 1.061 cartes ont été retirées. Sur les 294 cartes restantes, 52 ont été retirées cette dernière semaine.

Le bureau de cette commission note que de nombreux étudiants qui ont dû se faire inscrire à proximité de leur lieu d'étude, ont probablement préféré aller voter dans leur lieu de résidence, sans juger nécessaire d'aller retirer leurs cartes.

3. *La 4 commission regroupée au siège de l'école Médina garçons*

On indique aux observateurs qu'entre la moitié et le quart des cartes restantes n'ont pas été retirées.

De ces trois visites, les observateurs retiennent que les commissions regroupées, composées conformément aux dispositions du Code, d'un représentant de l'administration, Président de la Commission, d'un représentant du Maire (à Dakar) et de plusieurs représentants de candidats, font leur travail avec beaucoup de sérieux, mais semblent être confrontés à de réels problèmes posés par les lacunes qu'elles découvrent dans l'établissement des listes électorales.

E. Samedi 20 février 1993

Membres du groupe : Mmes Shirley Maheu, Michelle Picard, M. Bernardin Renaud.

Rapport établi par Mmes Maheu et Picard

Arrivée à Ziguinchor, le 20 février 1993 à 9h30.

10h30

Hôtel de ville

Rencontres avec M. le Maire Robert Sagna, M. le Député (PS) Mamadou Abdoulaye, le Président du Conseil régional, M. Jérôme Da Silva.

M. le Maire nous explique le processus électoral.

Il y a environ 300.000 habitants dans la région dont 124.637 inscrits ; dans la commune de Ziguinchor, 31.749 électeurs inscrits ; environ 24.000 cartes électorales ont été retirées.

Les 7 commissions regroupées siègent en 3 endroits, dont la Mairie où il y a foule et de très longues files d'attente. Les cartes seront disponibles jusqu'à 18h00 dimanche.

11h00

Gouvernance

Rencontre avec le gouverneur - Excellent accueil en présence du député Oumar Lamine Badji (PDS)

Il évoque la situation spéciale de la Casamance et nous explique les mesures de sécurité.

11h30

Tribunal

Reçus par le magistrat qui nous parle des ordonnances : 1.205 cartes déjà émises - environ 2.500 en attente de signature - 2.625 rejetées comme non conformes au Code électoral.

Il est à noter que les demandes d'ordonnances continuent d'affluer.

Nous sommes retournés vers 20h00 et le dimanche matin ; toute une équipe (environ 12 personnes) s'affairait à préparer les ordonnances.

Contacts avec la population :

Problèmes pour avoir la carte d'électeur. Inquiétude sur la sécurité dans la région.

Contacts avec des représentants des partis d'opposition :

Compte tenu du fait que les bureaux de vote et la distribution des cartes d'électeur sont contrôlés par l'administration, il est souvent plus difficile pour les membres des partis d'opposition de retirer leurs cartes d'électeur ou d'obtenir des ordonnances.

Ils s'interrogent vraiment sur l'honnêteté du processus et nous ont affirmé que si Diouf est élu honnêtement, ils vont s'incliner mais s'il y a des preuves de malversation, ils sont prêts à « marcher sur les cadavres ».

Rencontre de M. Nouha Cissé, proviseur du Lycée et président du RADDHO qui nous donne un aperçu de la situation dans la région.

Problème de location de voiture

Avons reçu l'aide d'un résident canadien de Ziguinchor qui a passé tout l'après-midi à la recherche d'un chauffeur qui accepterait de nous accompagner à l'extérieur de la commune le jour du scrutin. Tous ont refusé.

Finalement, tard en soirée, le propriétaire de notre hôtel a réussi à trouver un chauffeur qui a accepté de nous véhiculer après que nous l'ayons assuré que nous n'irions à aucun endroit où nous serions en danger.

Ensuite, nous sommes retournés à la Gouvernance pour obtenir notre laissez-passer.

F. Dimanche 21 février 1993 (jour du scrutin)

(suite du rapport de Mmes Maheu et Picard)

- 07h30 Nous avons commencé notre tournée de 3 lieux de vote à Ziguinchor où nous avons visité 16 bureaux de vote.
A 8h00, aucun des bureaux visités n'était prêt mais vers 8h30 les opérations démarraient partout.
Dans la matinée, nous avons visité outre la région centrale des bureaux, à l'Est, à l'Ouest, Niaguissé, Djifanghor, Boutoute, Brin Nyassa, Ataba Tabar. Au total : 28 bureaux de vote dans la matinée.
- 14h00 Sommes allés vers le Nord - 4 lieux de vote pour 14 bureaux de vote : Luc Mendy, Bignona, Tenchory et Toborno.
Dans tous les bureaux de vote, le Président, l'assesseur et le secrétaire étaient présents.
Il y avait en général 4 représentants.
A l'école Luc Mendy, un électeur de 16 ans a voté. Il était sur la liste et avait sa carte d'électeur. Personne n'avait vérifié son âge avant qu'il ne vote. C'était une erreur administrative.
Nous avons par la suite vérifié les dates de naissance sur plusieurs listes électorales. Nous n'avons pas relevé d'autres erreurs.
Tous les bureaux de vote fonctionnaient d'une façon régulière. Le personnel était consciencieux et les représentants n'ont soulevé aucun problème.
Partout une entente cordiale régnait dans les bureaux de vote entre les représentants et les officiers.
Les bureaux étaient bien aménagés et facile d'accès.
Certaines personnes ont affirmé que l'encre s'enlevait facilement. Nous avons vérifié et par expérience personnelle, l'encre s'est bien révélée indélébile.
- Dépouillement*
Nous avons assisté au dépouillement dans 3 bureaux de l'école Amath Barry.
Tout s'est déroulé avec beaucoup d'efficacité et de compétence. Entre 20 et 30 minutes ont suffi pour procéder au dépouillement.
Nous avons été reçus par le gouverneur qui nous a donné les résultats de 9 des 10 bureaux témoins.

Arrivée le samedi 20 en début d'après-midi à Saint-Louis du Sénégal d'une équipe AIPLF/ACCT de 4 observateurs à bord de deux voitures : MM. Legendre, Conac, N'Guéma Essomo, M. Ould Bettah.

Rapport établi par M. Jacques Legendre

Afin de préparer la mission d'observation du 21 février, nous avons rencontré :

- le gouverneur de la Région du Fleuve
- le Maire de Saint-Louis du Sénégal
- le vice-Consul, représentant le Consul général de France à Saint-Louis du Sénégal

Présence dans cette ville d'autres observateurs :

- Mme Christiane Papon, député à l'Assemblée nationale française, envoyée par le Parlement),
- des délégués du NDI (USA)

G. Dimanche 21 février 1993

- 07h45 *Ecole maternelle du Nord à Saint-Louis*
2 bureaux de vote
- 08h00 Au Bureau n° 1, l'ensemble du matériel n'est pas en place. Pas de siège auprès de l'urne pour les délégués des partis que le Président du bureau veut tenir à distance dans la salle.

- Viés incidents qui retardent l'ouverture du bureau.
- 08h25 Le Président fait appel aux Forces Armées. Entrée de 3 soldats en armes, puis d'un Capitaine.
- 08h40 Arrivée du Gouverneur de Saint-Louis. Début du vote.
- Les délégués de plusieurs partis sont assis sur un banc à deux mètres de l'urne et perpendiculairement au Président entouré de deux assesseurs désignés par l'administration.
- Deux isolements sont en place, mais sans corbeille pour accueillir les bulletins non utilisés.
- L'urne, comme partout ce jour, a été montrée vide et fermée par un seul cadenas dont la clé est entre les mains du Président du bureau (fonctionnaire nommé par le Gouverneur).
- Mme Papon, député, des délégués NDI, ont assisté aux incidents.
- Nous repassons dans ce bureau à 10 h 10 minutes. Le vote se déroule normalement. Les électeurs passent par l'isoloir. Atmosphère toujours tendue entre le Président et un jeune étudiant, délégué du PDS.
- 08h55 *Ecole primaire Limaté N'diave Nord*
- Deux délégués PDS en place des deux côtés du bureau. Isolements. Bulletins en place. Bonne atmosphère.
- 09h15 *Ecole normale régionale*
- Bureau n° 4 : affiches légales - isolements - matériel en place. Délégué PS. PDS. PADS et Iba Thiam. Bonne atmosphère.
- Bureau n° 1 : 4 délégués en place. RAS Bureau n° 2 : isolements avec corbeille. RAS
- 09h35 *Ecole Barthélémy Valentin*
- Bureau n° 1 : longue queue - 3 isolements - RAS
- Bureau n° 2 : délégués en place - pas de corbeille - isolements
- Bureau n° 3 : délégués - isolements - corbeille
- 10h30 *Ecole Sor Diagne*
- Bureau n° 1 : isoloir - délégués
- Le Bureau n'a ouvert qu'à 9h40 en raison d'une contestation sur le caractère indélébile ou non de l'encre. Vive sensibilité des délégués à ce sujet.
- Bureau n° 5 : 2 isolements - pas de corbeille
- Le bureau n'a ouvert qu'à 8h29 et reporte sa fermeture à 18h20. Contestations relatives à l'encre « indélébile ».
- 10h50 Nous avons quitté Saint-Louis du Sénégal avec les 4 délégués et deux voitures.
- Ndiebene Gandiol*
- Bureau n° 1 : délégués de 3 partis en place (PS.PDS.LMDMPT) - isolements - corbeilles - pas de problème d'encre - atmosphère détendue.
- Bureau n° 2 : idem (délégués PS-PDS)
- 11h05 *Gandiol Moiret*
- Bureau n° 1 : assesseurs - corbeilles - RAS
- Bureau n° 2 : 3 assesseurs - RAS
- 11h30 *Gandon*
- Bureau n° 002 : assesseurs PS et PDS - pas de corbeille - isolements
- Bureau n° 001 : assesseurs PDS - PS
- Un électeur est interdit de vote pour non conformité de l'indication du lieu de naissance entre carte d'identité et carte de vote. Pas de protestation de sa part, ni des délégués.
- 12h *Rao*
- Bureau n° 2 : 295 inscrits - 4 délégués des partis - 2 isolements - RAS
- Bureau n° 3 : 5 délégués - RAS
- Déjeuner à Louga au village d'enfants SOS. Aucun contrôle effectué dans cette ville.
- 14h25 *Ouarack*
- Bureau n° 2 : 263 inscrits - 130 votants à 14h00 - isolements - pas de corbeille - Recommandation par communiqué radio du Ministère de l'Intérieur d'agiter l'encre indélébile.
- Bureau n° 1 : 262 inscrits - 50 % votants
- 15h *N'Dovenne*
- Bureau n° 1 : 331 inscrits - 150 votants - assesseurs PS et PDS - RAS
- Bureau n° 2 : 328 inscrits - 135 votants - RAS
- Bureau n° 3 : 329 inscrits - 120 votants - assesseurs PS et PDS-isoloirs - corbeilles - RAS
- Bureau n° 4 : 332 inscrits - 119 votants - assesseurs PS et PDS Kebener - Mairie

- 16h *Kebener - Mairie*
Bureau n° 3 : isolements - corbeilles - 3 délégués - problème de l'encre indélébile - 386 inscrits - 75 % de votants
Bureau n° 2 : 3 ordonnances - 22 certificats de conformité - problème d'encre
Bureau n° 1 : 396 inscrits - 246 votants à 16h15 - 4 partis représentés
Nous fonçons sur Dakar pour permettre aux 2 chauffeurs de prendre part au vote dans leurs bureaux.
- 17h45 *Sevdianta Gadiaeor - département de Pikine*
Bureau n° 1 : 1 délégué PS
Bureau n° 2 : 4 délégués - scrutin ouvert à 8h15 - quelques problèmes de conformité
- 18h Clôture du scrutin dans tous les bureaux de ce lieu de vote. Nous sommes au bureau n° 7 : 385 inscrits - 259 votants
M. Conac et moi faisons des sondages dans les différents bureaux du lieu pour assister au dépouillement.
La population est maintenue à l'extérieur de l'école. 1 bureau de vote dépouille porte fermée, les autres portes ouvertes. Mais présence de délégués de plusieurs partis dans tous les bureaux de vote.
Le dépouillement est plus ou moins long mais s'effectue avec méticulosité et correctement.
Résultats du bureau n° 6 :
Abdou Diouf : 126
Wade : 126
La bipolarisation semble très nette dans tous les bureaux. Ceux-ci dans ce lieu de vote marquent un avantage à M. Wade.

H. Dimanche 21 février 1993 - jour des élections

Groupe d'observateurs couvrant Dakar / quartiers suburbains de Dakar (Pikine - Parcelles assainies - Dieuppeul - quartier HLM), Rufisque (et alentours dont les communes rurales de Sebekotane et Sebekotane-Ponty).

Composé de Mme M'Bam Diarra, MM. Paul Akoto Yao, Jacques Bourgaux et Jacky Marchal

Rapport établi par M. Jacques Boureaux

Départ de l'hôtel à 7h30

- 8h30 *Ecole Chérif Tidiani*
– 4 bureaux de vote - longues files d'attente calmes
– pas de votation, car aucun des bureaux n'a reçu l'encre de la Préfecture.
Bureau n° 1 : Au complet - pas d'encre - délégués des candidats en place
Bureau n° 2 : Au complet - liste de 346 électeurs - délégués des candidats présents - pas d'encre.
Pas de Président, ni de secrétaire. La présidence sera sans doute assurée par une femme qui a participé aux formations, mais qui possède une convocation pour assister au bureau datée d'avant la confection des listes des membres du bureau (dont 2 membres sont absents) - pas d'encre.
- 8h50 *Ecole n° 6 (Pikine)*
– 6 bureaux de vote
Bureau n° 1 : 372 électeurs inscrits - 4 représentants de candidats - enveloppes manquantes, reçues à 8h45 - ouverture du bureau de vote à 8h55 - isolements installés.
Bureau n° 5 : 372 électeurs inscrits - 3 représentants de candidats - enveloppes reçues à 8h50 (incomplètes au départ) - votation à partir de 9h00 - isolements installés.
Discussions à l'extérieur, car des électeurs venus du bureau n° 2 de l'école n° 9 du même quartier (cf. M. Molamaham Abdoulaye Queye, né le 12.2.1971 - carte d'électeur 6490605) prétendent que l'encre venant de la préfecture de Pikine n'est pas indélébile. Nous constatons que 2 électeurs présents (cf. personne identifiée ci-dessus) ont bien voté (cachet sur la carte d'électeur) mais n'ont plus de trace d'encre.
- 09h30 Le groupe décide de se rendre à la Préfecture de Pikine.
Rencontre avec le Préfet qui indique qu'il n'a pas voulu mettre les pots d'encre dans les urnes afin d'éviter que l'encre ne coule sur les bulletins de vote ou sur les listes. Il précise qu'avant 10h00-10h35, les bureaux recevront de l'encre et qu'il faut secouer les flacons pour que l'encre soit opérationnelle et, en principe, indélébile.
Ecole n° 9
376 inscrits - isolements installés - 3 à 5 délégués par bureau
Ecole 20 - bureau n° 2 - Votation à 8h10
Ecole 20 - bureau n° 1 - Pas d'encre
Grande agitation à cause de l'encre, mais calme assuré au niveau des votes et sérieux des bureaux constitués.
- 10h30 *Centre d'état-civil et Ecole Allouncue à Diamaguene - département de Pikine*
Centre d'état-civil (7 bureaux de vote)
– Bureau n° 1 374 inscrits - présence de représentants de candidats - 2 isolements-début du vote à 8h05 - encre pas indélébile
– Bureau n° 6 : 372 inscrits - 1 isolement - encre arrivée à 8h10 - 3 représentants de candidats - votation à 8h10.

11h00 *Ecole Allouncue*
10 bureaux de vote
Retards et longues files d'attente - réclamation au sujet de l'encre-pas d'électricité dans un bureau.
Rufisque
Visite du CES Maurice Gueye - 3 bureaux de vote
Bureaux n° 1 à n° 3
Tout est en règle
Visite de l'école élémentaire Mbaye Ndur - 6 bureaux de vote
Bureau n° 6
3 représentants de candidats
Bureau incomplet mais fonctionne
Accord interne pour que le vote intervienne dans certains cas, même si des différences apparaissent entre les dates de naissance indiquées sur cartes d'électeur et cartes d'identité.
Visite de l'école Oumg Khany (Er Guendel)
Bureau n° 6
3 représentants de candidats
Encre s'enlève
Isoloirs
350 inscrits
Date de naissance (cf carte d'électeur 1125093 - discordance : né en 28 / carte d'identité en 29)
Discussion, mais accord pour voter sans ordonnance ni certificat de conformité.

12h00 *Commune rurale de Sebékotane* (dépendant de Rufisque)
Ecole de Diamniadio
2 bureaux de vote avec 250 inscrits chacun.
Calme - pas de files
Plainte de jeunes, car retrait de cartes d'identité et d'électeur la veille du scrutin à 2 villageois par le responsable du PS du village sans l'indication qu'il y avait des erreurs.
Mme Fadimada Gueye (l'une des 2 personnes) née le 12.12.1965, confirme qu'elle n'a pas récupéré ses documents au moment du passage de la mission.
Commune de Sebékotane - Ponty
Ecole en face de l'Ecole normale
2 bureaux de vote
4 et 3 représentants de candidats
pas d'électricité dans un bureau
Contrôle de police sur la route nationale après Rufisque avec indication des noms des occupants du véhicule et demande de destination (le groupe a décliné son identité mais a refusé d'indiquer son itinéraire). Pas d'insistance de la police. Toutes les voitures étaient arrêtées.

13h00-13h30 R e t o u r à D a k a r

15h30 Calme. Beaucoup de jeunes aux alentours des bureaux de vote. Présence aux carrefours et dans certaines grandes avenues de véhicules blindés et de camions avec des soldats.
Des groupes de militants de partis (PDS notamment) vont d'un bureau de vote à un autre.
Dakar - quartier Parcelle assainie
Centre de l'état-civil
10 bureaux de vote
Longues files
Bureau n° 2 : 371 inscrits
6 représentants de candidats
début du vote à 13h30 (il manque des bulletins de candidats, enveloppes insuffisantes, pas d'encre)
2 ordonnances
Bureau n° 1 : 371 inscrits
6 représentants de candidats
Début du vote à 14h30 (les bulletins de vote pour 2 candidats manquent)
Bureau n° 6
378 inscrits
début du vote à 10h30 (enveloppes manquantes)
représentants de candidats
10 ordonnances
Bureau n° 7 : 371 inscrits
2 ordonnances

début du vote à 10h52 (bureau incomplet, manque d'encre)
1 isoloir seulement
Bureau n° 10 : 374 inscrits
très longue file
présence de la police car mouvement de foule
début du vote à 14h05
pas de chaises, ni de bancs pour le bureau (3 personnes) et les représentants des candidats (4)
plusieurs appels à la Préfecture sans suite
A la sortie, très longue discussion avec des électeurs et questions de tout un chacun, mais ambiance pacifique.

16h30 *Dieupeul (Dakar I)*
Ecole Ibrahim Koïte
14 bureaux de vote
début de la votation entre 11h30 et 11h50
Bureau n° 10
383 inscrits (environ 2/3 de votants au moment de la visite) un des assesseurs a dû être désigné comme Président (il s'agit d'une femme)
encre indélébile
pas d'électricité

17h00 *Liberté 6 B (Dakar)*
visite rapide - calme
Bureau n° 3
Discussion sur la composition du bureau électoral (2 élèves désignés)
votation normale

17h30 *Quartier HLM (3) Dakar*
Ecole Oahagouniaye n° 3
Bureau n° 1 et n° 2
Retards mais pas trop importants
Bureau n° 2 : 27 ordonnances - 233 votants sur 387 à l'heure de la visite
Plusieurs bureaux ont indiqué qu'ils prolongeraient à 18h30 (voire 19h00) les opérations si des électeurs se présentaient.

18h00 Dakar - Centre
18h45 Visite de 3 lieux de vote (Marché central) pour assister aux opérations de dépouillement qui toutes se sont faites avec porte de local fermée et présence d'un policier devant la porte.
Présence des délégués des candidats (4 à 7) et comptage des votes par les présents sur des listes en leur possession. Calme partout

I. Dimanche 21 février

Visite de nombreux lieux et bureaux de vote à Dakar, puis à Thiès et dans la région. Groupe composé de Mme Hennekinne, MM. Dilami, M'Bonayo.

A Dakar

08h00 *Ecole Médina garçons*
Les observateurs se présentent à Médina garçons, lieu de vote regroupant de nombreux bureaux.
Longues queues d'électeurs calmes et patients, mais aucun bureau n'est ouvert. Les urnes, contenant le matériel électoral (bulletins, etc...) commencent tout juste d'être distribuées aux présidents des bureaux. Les isoloirs ne sont pas encore là.
Etat civil - Grand Dakar
Là aussi, beaucoup de monde. Des problèmes ont déjà surgi dans différents bureaux et les électeurs prennent les observateurs à témoin :
– place des représentants des partis dans la salle du bureau et rôle exact qui leur est imparti.
– problème posé par la remplaçante d'une présidente de bureau de vote, remplaçante qui apparemment n'est pas officiellement mandatée. Des délégués de partis protestent.

09h30 *Stade Demba Diop*
Beaucoup de monde. Les électeurs qui sont là, souvent depuis 7h30, commencent à s'impatisser, le scrutin n'étant pas encore ouvert.
Gros problèmes d'organisation.
Les représentants des partis ont été bien accueillis. Des chaises leur ont été installées près du président du bureau de vote et une bonne entente semble régner.

10h00 *Ecole HLM A et B*

Retard dans l'ouverture du scrutin. Des électeurs nous font consigner que les bureaux 1, 2 et 3 ont commencé respectivement à 8h30, 8h35 et 8h47.

Dans ce lieu de vote, l'encre indélébile pose problème. De nombreux électeurs, prenant les observateurs à témoin, veulent prouver que l'encre n'est pas indélébile, en se frottant le doigt avec du sable au sortir du bureau. Vives discussions entre eux. On menace de « tout bloquer ».

Les observateurs reviennent ensuite à Médina garçons, pour voir où en sont les opérations de vote.

Là aussi, ouverture avec retard des bureaux, problème de l'encre indélébile, absence d'un président de bureau de vote.

Thiès En fin de matinée, arrivée à Thiès. Passage au Tribunal. Petite foule d'électeurs venant réclamer des certificats d'identification. Certain énervement.

Ecole de Thiès

Calme

Tienaba

Calme. Dans un bureau, cependant, une vive discussion s'engage entre le Président du bureau et un électeur pour une différence de 10 années sur la date de naissance entre la carte d'électeur et la carte d'identité.

Le Président est très ferme. Usant de son pouvoir d'appréciation, il refuse l'identification et explique aux observateurs qu'il admet seulement une différence de 5 années en plus ou en moins pour accepter l'identification.

Tivouane

Visite d'un lieu de vote. Rencontre avec Mme Papon, député (France) qui signale un vif incident à Ndande; une violente altercation y a opposé un Président de bureau de vote et le représentant d'un candidat qui s'est vu refuser l'entrée dans le bureau.

Vers 17h00 *Ndande*

Après avoir visité plusieurs lieux et bureaux de vote, le groupe finit par trouver le bureau en question. Tout semble être rentré dans l'ordre. Le Président du bureau, interrogé, donne des explications véhémentes et embarrassées pour se justifier.

Vers 18h00 *Retour à Dakar*

Ecole Lamine Gueye

Le groupe assiste au dépouillement du scrutin. Dans le bureau n° 01, les scrutateurs, très sérieux, procèdent au dépouillement, conformément aux dispositions du Code. Les bulletins sont ensuite jetés par terre. Les électeurs très attentifs sont massés devant la porte restée ouverte. La proclamation des résultats est faite par le Président.

Inscrits : 369 ; votants : 193 ; suffrages exprimés : 192 ; nul : 1

Abdou Diouf : 94 voix

Wade : 86 voix.

Défaite des candidats des petits partis. Les résultats sont accueillis dans le calme et sans manifestations. Les électeurs semblent pénétrés de l'importance des enjeux.

J. Dimanche 21 février (suite)

20h30

Le ministre des Affaires étrangères. M. Diibo Ka reçoit les observateurs. Toute la mission d'observation est présente.

Autres organisations : le NDI, l'OUA, l'OPAD, la FIDH, l'Internationale socialiste, l'Assemblée nationale et le Sénat français, diverses personnalités. (Voir en annexe 3 Le Soleil du 22.02).

M. Dilami, porte-parole de la mission, donne les premières impressions des observateurs francophones concernant le déroulement de la campagne, notamment dans les médias, les aspects techniques du scrutin et les difficultés qui ont surgi dans l'identification de certains électeurs et la distribution des ordonnances, les problèmes d'organisation matérielle et d'installation des bureaux de vote, le caractère

cependant très sérieux du déroulement du scrutin.

Il indique que le secret du vote par le passage à l'isoloir a été respecté et que les délégués de candidats étaient présents dans pratiquement tous les bureaux de vote. Il estime que malgré les difficultés constatées par les observateurs, le scrutin semble s'être déroulé correctement.

Certains observateurs ont estimé que cette réunion au Ministère des Affaires étrangères, « à chaud », et alors même que le recensement des votes n'avait pas encore commencé, pouvait sembler un peu prématurée.

23h30

Un groupe se rend au *Palais de Justice* de Dakar pour prendre contact avec la commission départementale de recensement. Celle-ci est composée d'un magistrat de la Cour d'appel et de quatre représentants de candidats. Les derniers procès-verbaux des bureaux de vote de la ville y arrivent sous bonne escorte. La commission s'apprête à passer la nuit pour examiner un par un les quelques 600 procès-verbaux de Dakar. Des interlocuteurs font état à ce stade de nombreux problèmes posés par la lecture de ces documents.

K. Lundi 22 février

17h00

Conférence de presse. Succès certain.

Une centaine de journalistes de la presse écrite et audiovisuelle sont présents.

En l'absence de résultats du scrutin, cette conférence de presse est apparue comme un événement.

M. Jacques Legendre, Sénateur (France) expose le rôle "technique" de la mission francophone, fait état des observations de la délégation durant les opérations électorales de la veille (problèmes divers : encre, installation des bureaux, rôle des représentants des candidats, identification des électeurs ; sérieux du travail des bureaux de vote, respect du secret du vote ; présence partout des isoloirs) et répond aux questions, tout en refusant de porter une appréciation d'ordre politique sur le déroulement du scrutin et les événements qui l'ont entouré notamment en Casamance. Il donne la parole à Mme Shirley Maheu, Député (Canada), pour expliquer le rôle des observateurs qui ont été témoins de graves problèmes de sécurité dans cette région mais qui, à Zinguinchor même, ont constaté un déroulement normal du scrutin.

Nombreuses reprises de la Conférence dans la presse écrite et audiovisuelle. (Voir en annexe 3 Le Soleil du 23.02).

RAPPORT DE LA MISSION D'OBSERVATION DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 9 MAI 1993

I. RAPPORT DE SYNTHÈSE

Arrivée à Dakar le jeudi 6 mai, la délégation de la Francophonie (délégation commune Agence de coopération culturelle et technique – Assemblée internationale des parlementaires de langue française) composée de 12 parlementaires et experts originaires de huit pays (Burundi, Canada, Communauté française de Belgique, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Madagascar, Maroc) a suivi les opérations électorales pour les élections législatives. Cette délégation a été constituée sur la demande des autorités de la République du Sénégal au Conseil Permanent de la Francophonie (CPF). Elle a pris contact avec les leaders des principaux partis et a été reçue par Maître Wade, secrétaire général du P.D.S., Landing Savane, pour la coalition Jappoo et le conseiller à la communication de la présidence de la République, au siège électoral du PS, pour Dakar.

Elle a également été reçue par le Directeur des Affaires générales du Ministère de l'Intérieur, auprès duquel elle a pu recueillir de nombreuses informations sur l'organisation du scrutin et par le Directeur des Affaires juridiques du Ministère des Affaires étrangères.

Plusieurs membres de la délégation ont été reçus par le Président du Haut Conseil de la Radio et Télévision et par le Directeur de la Télévision. Ces entretiens ont plus spécialement porté sur les opérations de propagande électorale et le respect du principe d'égalité entre les six formations politiques présentant des candidats.

Des comptes rendus détaillés de ces entretiens figurent en annexe du présent rapport.

En outre, plusieurs membres de la délégation ont suivi les meetings du vendredi, dernier jour de la campagne électorale, afin de se faire une opinion sur les thèmes de campagne et l'atmosphère de celle-ci.

Un communiqué a été envoyé à la presse pour annoncer la présence de la délégation, qui a été repris par les principaux journaux (voir texte en annexe).

Le jour du scrutin, la délégation a constitué quatre missions pour suivre le déroulement des opérations :

- l'une s'est rendue à St-Louis et dans la région de Dagana (MM. Akoto Jao, Landry, Bourgaux),
- l'autre est allée dans la région de Fatick et Kaolack (Mme Bissonnette, M. Masclet),
- la troisième dans la région de Tambacounda (M. Knoops, M. Rajaonah, M. Mbonayo),

– la quatrième à Dakar, Rufisque et Thiès
(M. le Sénateur Durand-Chastel, Mme Rochet, M. Khales, M. Dilami).

Des rapports particuliers sur ces missions ont été établis (voir en annexe).

Partout les délégués ont reçu l'aide des autorités locales lorsqu'ils l'ont demandée et un excellent accueil dans les bureaux de vote. Ils se sont présentés à la gouvernance ou à la préfecture, parfois au tribunal départemental et à la mairie. Quelque 250 bureaux de vote ont été visités.

II. LES OBSERVATIONS DE LA DÉLÉGATION ONT PORTÉ SUR LA CAMPAGNE ÉLECTORALE ET LE DÉROULEMENT DU SCRUTIN

A. Campagne électorale

Le climat de la campagne électorale était moins passionné que pour les élections présidentielles du 21 février 1993. Mais les meetings étaient relativement suivis.

Chaque parti disposait d'un temps d'antenne égal.

La presse a rendu largement compte de la campagne sur un ton de grande liberté, parfois même avec un esprit très critique et frondeur.

Si certains candidats ont critiqué les conditions de réalisation des émissions télévisées, tous ont admis que la campagne s'était bien passée et qu'ils avaient pu s'exprimer sans contrainte.

On peut donc considérer que la campagne a eu lieu dans de bonnes conditions du point de vue de la liberté d'expression et de la démocratie.

B. Déroulement du scrutin

Le scrutin a eu lieu dans le calme. Les électeurs étaient présents dès l'ouverture des bureaux, qui a pu avoir lieu à l'heure prévue.

Le matériel électoral était en place.

Un effort louable avait été fait en ce sens par l'Administration, tirant manifestement la leçon des élections présidentielles.

Certains points méritent néanmoins de retenir l'attention :

a) sur le plan de l'organisation matérielle : l'absence de corbeille à papier dans les isoires était générale : il conviendrait d'en prévoir pour mieux garantir le secret du vote. Pour le reste les affiches légales étaient apposées et les bulletins placés en tas réguliers.

b) Lors du dépouillement les électeurs n'étaient pas toujours admis dans le bureau de vote. Il est vrai que certains bureaux étaient très exiguës laissant craindre de ce fait désordre et fraude. D'autre part, le contrôle démocratique était bien assuré par les représentants des listes figurant dans le bureau de vote.

Le mode de dépouillement des enveloppes était assez variable d'un bureau à l'autre. Il conviendrait de formaliser le processus et en tout cas de suivre scrupuleusement les indications des art. L. 55 et L. 56 du Code électoral.

c) Le sérieux et le scrupule des membres des bureaux de vote étaient évidents. Ceux-ci étaient pleinement conscients de l'importance de leur tâche, et, en particulier, très vigilants sur la question du contrôle des papiers d'identité, des ordonnances et des certificats de conformité. La lutte contre la fraude a occupé une place très importante dans la campagne électorale, entraînant une sensibilisation des membres des bureaux de vote et des électeurs.

d) Le problème le plus important demeure celui des ordonnances : celles-ci sont délivrées, en raison des imperfections et lacunes de la liste électorale, par le président du tribunal départemental. Elles sont assez nombreuses, à la mesure de ces lacunes, de même que les certificats de conformité destinés à corriger des erreurs matérielles de la liste (la plupart ayant été délivrés lors de l'élection présidentielle).

Le procédé, nécessaire pour permettre à tout électeur de voter, autorise la fraude de tous les côtés : formulaires faux, photocopies, tampons, et signatures imitées.

Certains bureaux de vote étaient en possession de fac-similés des documents officiels pour pouvoir détecter les faux. (Dans les bureaux de Dakar, les autorités sont passées pour donner des instructions aux bureaux de vote).

La meilleure parade a été la vigilance des bureaux de vote.

Des fraudeurs ont été arrêtés. Plus de deux cents ont été déferés à la justice.

e) Ces améliorations concernant la liste électorale et les procédures de vote sont importantes pour favoriser la participation électorale dans l'avenir.

Le taux de participation est jugé insuffisant par l'ensemble de la presse locale (41 % suivant les chiffres officiels).

Il est clair que la liste électorale doit être au plus vite améliorée.

D'autre part, les délais de demande et délivrance des ordonnances doivent être respectés, enfin les formulaires et la procédure de délivrance par les tribunaux uniformisés.

f) Le recensement par les commissions départementales où se sont rendus les membres de la mission a commencé dès 7h30, les plis contenant les procès-verbaux arrivant assez rapidement.

g) Dans l'ensemble, le scrutin s'est déroulé dans le calme, et en règle générale les questions posées au sein des bureaux de vote ont été réglées par consensus.

Les électeurs ont voté dans la sérénité.

III. L'APPRECIATION GÉNÉRALE PORTÉE PAR LA DÉLÉGATION EST DONC POSITIVE, EN RAISON DE L'AMÉLIORATION CONSTATÉE DEPUIS LE PRÉCÉDENT SCRUTIN, MÊME SI, SUR CERTAINS POINTS, DES CORRECTIONS SONT INDISPENSABLES POUR ÉVITER DES IRRÉGULARITÉS.

La délégation tient à remercier la République du Sénégal pour son invitation, les autorités administratives au plan national et local pour leur aide et les bureaux de vote pour leur accueil.